

Commune de Treyvaux

Rapport de gestion 2025



Mot du Syndic

L'année écoulée a été marquée par la continuité, la proximité et l'engagement au service de notre commune. En tant que syndic, j'ai veillé, avec le Conseil communal et l'ensemble du personnel communal, à assurer une gestion rigoureuse de nos ressources tout en répondant aux besoins quotidiens de la population.

La situation financière de la commune demeure saine et maîtrisée. Les charges ont été contenues dans le respect du budget adopté, et les investissements réalisés ont été planifiés avec prudence et responsabilité.

L'administration communale a poursuivi ses engagements afin d'offrir un service efficace, accessible et transparent à la population. Je tiens à remercier chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs pour leur professionnalisme et leur disponibilité.

Plusieurs travaux d'entretien ont été réalisés sur les routes communales, les bâtiments publics. Ces interventions, souvent peu visibles mais essentielles, garantissent la sécurité, la durabilité et la qualité de nos infrastructures.

Nous avons également poursuivi les réflexions concernant les futurs investissements nécessaires au développement harmonieux de notre village.

La vitalité de notre commune repose sur l'engagement de ses habitantes et habitants, de ses sociétés locales et de ses bénévoles. Les manifestations culturelles, sportives et associatives ont contribué à renforcer le lien social et l'identité villageoise.

Le Conseil communal soutient activement ces initiatives, convaincu que la qualité de vie dans une commune ne se mesure pas uniquement à ses infrastructures, mais également à la richesse de sa vie associative.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du Conseil communal, des commissions, ainsi que toutes les personnes qui s'engagent pour le bien commun. C'est ensemble que nous continuerons à faire vivre et évoluer notre belle commune dans un esprit de solidarité et de respect.

Vincent Guillet, Syndic

LE CONSEIL COMMUNAL

Composition

Le Conseil communal est composé de 9 membres élus pour une législature de cinq ans. Il s'est constitué le 24 avril 2021. Nous avons reçu la démission de Madame Jeanine Trinchan au 30 septembre 2025 pour cause de déménagement. Il n'a pas été nécessaire d'organiser une élection complémentaire, étant donné que nous nous trouvons 6 mois avant les prochaines élections. Les différentes tâches du dicastère de Madame Trinchan ont été réparties comme suit : Vincent Guillet a repris les forêts, agriculture, police, militaire, protection civile et Julien Burckel a repris les déchets.

Vincent Guillet <i>Dicastère</i>	Syndic <i>Syndicature, administration, information, informatique et protection juridique</i>
Pierre-Joseph Sciboz <i>Dicastère</i>	Vice-Syndic <i>Constructions, aménagement du territoire et environnement</i>
Olivier Girardin <i>Dicastère</i>	Conseiller communal <i>Finances, impôts et assurances</i>
Sylviane Tinguely <i>Dicastère</i>	Conseillère communale <i>Enseignement, formation et accueil extrascolaire, affaires sociales</i>
François Yerly <i>Dicastère</i>	Conseiller communal <i>Service des eaux et endiguements</i>
Jean-Claude Bourqui <i>Dicastère</i>	Conseiller communal <i>Sociétés locales, culture, loisirs, bâtiments et conciergerie</i>
Julien Burckel <i>Dicastère</i>	Conseiller communal <i>Service édilitaire, routes et cimetière</i>
Pierre-Louis Ruffieux <i>Dicastère</i>	Conseiller communal <i>Santé, crèche et accueil familial de jour</i>

Activité du Conseil communal

Le Conseil communal a siégé à 37 reprises en 2025, et a convoqué 2 assemblées communales.

Taux de présence aux séances ordinaires :

62 %	des séances tous les membres étaient présents
35 %	des séances il manquait 1 conseiller/ère
3 %	des séances il manquait 2 conseillers/ères

Délégations et réceptions

Durant l'année 2025, le Conseil communal a pris part activement à la vie locale, aux activités des sociétés ainsi qu'aux manifestations sportives et culturelles. Cela représente plus de **450 heures de vacations**, sans compter les heures de préparation des séances ni celles liées aux mandats rémunérés directement par certaines associations (Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine, Service social, Crèche Capucine).

Une délégation du Conseil a rendu visite à trois personnes pour leurs 90 ans et à une personne pour ses 95 ans.

Le traditionnel repas des jeunes citoyens a été organisé, avec 13 jeunes invités, dont 6 ont participé.

Le Conseil a également soutenu le repas des aînés organisé par les Amis de St-Pierre, qui a réuni plus de 130 participants.

Assemblées communales

Lors de l'assemblée des comptes 2024, ceux-ci ont été acceptés avec un **bénéfice de CHF 736'610.46**.

Le Conseil communal a nommé en début d'année 2025 deux commissions, la première est une commission des seniors. Le vieillissement de la population étant l'un des enjeux majeurs de notre société, l'Etat de Fribourg a imposé aux communes de créer une **Commission Seniors**. Le rôle des communes est essentiel pour améliorer la qualité de vie des plus anciens en intervenant sur l'environnement social. Les membres sont :

- Monsieur Pierre-Louis Ruffieux, Conseiller communal
- Madame Marie-Jeanne Peiry
- Madame Patricia Waeber
- Monsieur Marcel Dousse
- Monsieur Jean-Michel Sommer

La deuxième commission est la **Commission Groupe Nature**, cette commission a été nommée à la suite d'une demande de certains citoyens sur des éventuels projets au niveau de la commune concernant la nature et le paysage. Les membres sont :

- Monsieur Pierre-Joseph Sciboz, Vice-Syndic
- Madame Catherine Brand
- Madame Sandra Wiesendanger
- Madame Frederike Crouzy
- Monsieur Aurélien Mazzocco

Nous avons accepté le Règlement communal relatif au prélèvement de la taxe sur la plus-value. La taxe sur la plus-value est obligatoire depuis la révision de la LAT (2014).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Personnel communal

Je tiens à adresser mes sincères remerciements à l'ensemble du personnel de l'administration communale pour son engagement, son professionnalisme et sa disponibilité tout au long de l'année.

Par son travail quotidien, souvent discret mais essentiel, il contribue de manière déterminante au bon fonctionnement de notre commune et à la qualité des services rendus à la population.

Je remercie chacune et chacun pour son sens des responsabilités, son esprit de collaboration et son attachement au service public. Votre implication est précieuse et mérite d'être pleinement reconnue.

Effectifs

- Administration communale : 3 personnes (190 %)
- Service de l'édilité : 2 employés (200 %)
- Conciergerie : 3 concierges engagés à l'heure
- Accueil extrascolaire : 5 personnes selon les besoins
- Bibliothèque scolaire : 1 personne
- Déchetterie : 4 auxiliaires engagés à l'heure

Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine (SOCHS)

Le SOCHS connaît une augmentation constante des mandats confiés par la Justice de paix, en lien avec la complexité croissante des situations sociales et financières. En 2025, **287 dossiers** étaient suivis, dont **20 concernant la commune de Treyvaux**.

La gestion du Service a connu des difficultés aux niveaux du personnel de l'association avec plusieurs départs, ce qui a amené la commune de Marly à mener des réflexions sur son organisation et son fonctionnement. Il en ressort que la commune de Marly envisage de sortir de cette association et de gérer avec ses propres ressources les dossiers concernant ses habitants.

Association régionale de la Sarine (ARS)

C'est une étape historique pour le district de la Sarine. L'Association régionale de la Sarine (ARS) a validé ses nouveaux statuts par l'ensemble des communes du district. Cette décision unanime, qui intervient dans le cadre de la révision totale des statuts validée par l'Assemblée des délégués le 18 septembre 2025, a été prise par l'ensemble des Conseils généraux et des Assemblées communales des 25 communes sarinoises. Elle marque un tournant majeur : pour la première fois de son histoire, le

district de la Sarine choisit, à l'unanimité, de se fédérer au sein d'une association en charge du développement territorial régional. Cette collaboration inédite ouvre la voie à un renforcement des synergies intercommunales et à l'élaboration d'une vision commune à l'échelle du district. Elle permettra de mieux coordonner les actions dans des domaines clés tels que l'urbanisation, la mobilité, le tourisme, l'environnement, l'énergie ainsi que la nature et le paysage. Au-delà de la coordination stratégique, cette fédération permettra également de doter le district des infrastructures nécessaires à son développement et de mobiliser plus efficacement des financements cantonaux et fédéraux pour leur réalisation. À la suite de cette validation par les législatifs communaux, les nouveaux statuts de l'ARS entreront en vigueur le 1er juillet 2026. D'ici là, les statuts révisés auront encore été soumis à l'Etat de Fribourg pour examen final et approbation par la Direction des institutions, de l'environnement et des forêts (DIAF).

Des tâches qui couvriront de nombreux domaines du développement régional. À l'avenir, l'ARS aura pour mission d'assurer le développement régional. Les tâches qui lui sont confiées couvriront des domaines aussi variés que la mobilité, l'économie territoriale, l'urbanisation, l'environnement ainsi que le tourisme. La planification régionale du district synthétisera les différentes politiques territoriales et offrira une vision d'avenir globale et coordonnée. Les projets d'agglomération permettront quant à eux d'identifier et de prioriser la réalisation des infrastructures de mobilité nécessaires au développement de la région et d'en faire assurer une partie du financement par des fonds fédéraux et cantonaux.

En matière de mobilité, l'association sera notamment chargée de la coordination des transports publics urbains, du développement des parkings-relais (P+R), de la gestion des transports individuels motorisés (TIM) ainsi que de la promotion de la mobilité douce, incluant les vélos en libre-service et les axes piétons-vélos. Dans le domaine de l'économie, l'ARS assumera la gestion et la coordination des zones d'activités au niveau de la région. Les thématiques environnementales intégreront également les enjeux liés à l'énergie et au climat, essentiels au développement durable du district. Le tourisme, compétence déjà assumée par l'ARS, occupe également une place centrale dans cette vision régionale. Une stratégie touristique 2025–2029 a été élaborée afin de positionner le district de la Sarine comme une destination attractive, créative et unie. Elle vise notamment à prolonger la durée des séjours, à renforcer l'attractivité touristique de l'ensemble du territoire et à encourager la cohésion entre ville et campagne. Pour se distinguer, la Sarine s'appuie sur une proposition de valeur unique autour du « terroir créatif », qui conjugue traditions, patrimoine, gastronomie et innovation, et permet de développer une identité forte et différenciante sur le marché touristique.

Pra d'Avau

Plusieurs séances ont été organisées concernant le secteur **Pra d'Avau (usine Favorol Papaux)** afin de travailler à la modification du Plan d'aménagement local. Le dossier (modification du PAL et du PAD « Pra d'Avau ») a été déposé au canton pour examen préalable.

Naturalisations

La commission de naturalisation s'est réunie une fois en 2025 pour traiter un dossier, pour lequel un **préavis favorable** a été donné.

CONTRÔLE DES HABITANTS

Statistiques 2025

Arrivées	90
Départs	86
Naissances	11
Décès	15

Population au 31.12.2025	1 639
Population masculine	824
Population féminine	815
Population suisse	1 406
Population étrangère	233

FINANCES

Compte de résultats 2025

Depuis maintenant 5 ans, les différentes situations auxquelles nous avons été confrontés avec pour exemple : la COVID-19, la géopolitique mondiale incertaine, les prix de l'énergie qui jouent le yoyo ont continuellement mis la pression aussi bien sur les ménages que sur les finances communales.

Malgré ce qui précède, le Conseil communal a gardé sa ligne de conduite quant à la gestion responsable des finances de notre commune tout en poursuivant sa politique concernant les investissements.

Comme vous le savez et pour rappel, depuis 2022 avec le passage à MCH2, nous avons été obligés de réévaluer pour près de 3 millions de francs le patrimoine de la commune, montant que nous devons amortir sur encore 6 ans, ce qui représente près de 300'000.- francs par année.

Pour ce qui est des comptes de l'année 2025, ils peuvent être qualifiés d'excellents. Le budget prévoyait un bénéfice de 25'200 francs, cependant l'exercice boucle avec un bénéfice de l'ordre de 576'723.27 francs.

Si l'on met de côté ce montant extraordinaire cité ci-dessus et considéré comme « fictif », le résultat reste très bon avec, un montant de 281'674.92 francs

Ce qui précède peut être expliqué comme suit :

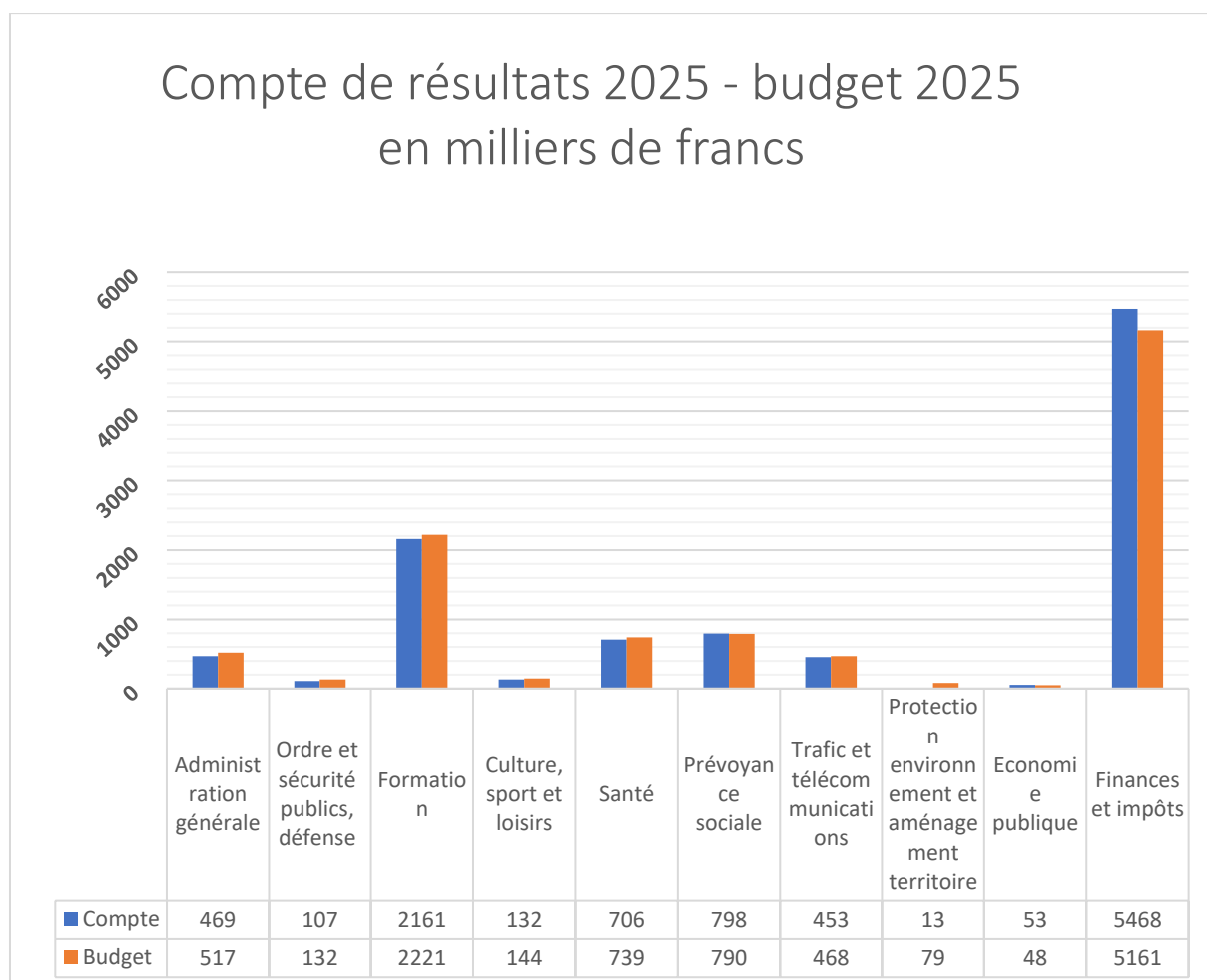
Suite à l'entrée en vigueur de MCH2, les impôts sur le revenu et la fortune des années précédentes doivent être réévalués lors du bouclage des comptes sur la base des prestations taxées et à recevoir, ce qui représente :

- Pour l'année 2025, diminution de 43'000.00 francs
- Pour les années précédentes augmentation de 297'000.00 francs

Concernant les impôts particuliers, pour l'année 2025, nous enregistrons une augmentation de plus 73'409.80 francs liée à l'impôt sur les prestations en capital

Le solde final découle également d'une gestion rigoureuse de chaque dicastère.

Nous soulignons également que certaines charges liées et indépendantes de notre gestion ont aussi été moins élevées que budgétisées.



Compte de résultats à 3 niveaux

Charges d'exploitation	Comptes 2025	Budgets 2025	Ecart
30 Charges de personnel	714'714.55	712'260.00	-10 512.50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	996'465.99	1137'460.00	142 879.99
33 Amortissements du patrimoine administratif	495'318.64	498'510.00	-7 945.30
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	266'727.16	210'000.00	114 551.95
36 Charges de transferts	3579'986.02	3644'550.00	-125 905.60
37 Subventions redistribuées			
40 Revenus fiscaux	4536'252.75-	4221'250.00-	-544 546.55
41 Patentes et concessions			
42 Taxes	862'325.83-	751'150.00-	-96 030.72
43 Revenus divers			
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	39'226.18-	157'350.00-	-147 559.43
46 Revenus de transferts	806'415.71-	765'730.00-	-38 589.47
47 Subventions à redistribuer			
Résultat provenant des activités d'exploitation [REX]	191'008.11-	307'300.00	-713 657.63
34 Charges financières	97'237.85	145'230.00	15 436.30
44 Revenus financiers	187'904.66-	179'480.00-	-4 960.78
Résultat provenant des financements [RFI]	90'666.81-	34'250.00-	10 475.52
Résultat opérationnel [ROP = REX + RFI]	281'674.92-	273'050.00	-703 182.11
38 Charges extraordinaires			
48 Revenus extraordinaires	295'048.35-	295'250.00-	201.65
Résultat extraordinaire [REO]	295'048.35-	295'250.00-	201.65
Résultat total du compte de résultats [= ROP + REO]	576'723.27-	22'200.00-	-702 980.46

Tableau des flux de trésorerie 2025		
Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
	Résultat annuel	576 723.27
33	Amortissement du patrimoine administratif	495 318.64
35	Attributions aux financements spéciaux	266 727.16
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-39 226.18
466	Amortissements des subventions des investissements	-116 852.15
4840	Gain sur vente immobilisation PF	0.00
489	Prélèvement sur les capitaux propres	-295 048.35
101	Augmentation (-) / Diminution (+) des créances	-412 130.34
102	Augmentation (-) / Diminution (+) des prêts à court terme	0
104	Augmentation (-) / Diminution (+) des actifs de régularisation	597 062.20
200	Augmentation (+) / Diminution (-) des engagements courants	61 561.32
204	Augmentation (+) / Diminution (-) des passifs de régularisation	-24 082.05
208	Augmentation (+) / Diminution (-) des provisions à long terme	0.00
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 110 053.52
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
590	Recettes d'investissement du PA	160 459.45
690	Dépenses d'investissement du PA	-891 967.60
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-731 508.15
108	Variation des immobilisations corporelles PF	-101'640.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier		-101'640.00
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
2014	Variation des emprunts CT (+ augmentation / - diminution)	-100 000.00
2064	Variation des emprunts LT (+ augmentation / - diminution)	-286 083.00
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-386 083.00
Variation des disponibilités et placements à court terme au bilan		-109 177.63
Disponibilités et placements à court terme au bilan		
100	Solde au 01.01.2025	3 042 013.66
100	Solde au 31.12.2025	2 932 836.03
Variation des liquidités		-109 177.63

ÉCOLES

Cercle scolaire de Treyvaux

L'école de Treyvaux compte tous les degrés allant de l'école enfantine jusqu'à ceux de l'école primaire (de la 1H à la 8H). De ce fait, l'école de Treyvaux représente un cercle scolaire sur un même site mais dans 2 bâtiments séparés.

A la fin 2025, l'école comptait 172 élèves physiques (190 légaux) répartis ainsi :

- 44 élèves physiques (46 légaux) pour les classes enfantines répartis dans 2 classes avec une équipe de 4 enseignants
- 128 élèves physiques (144 légaux) pour les classes primaires, répartis dans 8 classes avec une équipe de 17 enseignants (dont titulaires + enseignants spécialisés + appui)

Deux enseignantes ACM/ACT, des enseignantes spécialisées et une Travailleuse Sociale en milieu Scolaire (TSS) complètent le corps enseignant, ce dernier étant dirigé par une directrice d'établissement, Madame Joëlle Quartenoud. Pour les élèves présentant des difficultés scolaires, les solutions intégratives sont privilégiées. Ainsi, avec une aide ciblée et personnalisée, chaque enfant a la possibilité de suivre sa scolarité dans l'école de son village. Pour ces élèves aux besoins éducatifs particuliers, le temps consacré par enseignant est supérieur à la moyenne. Pour cette raison, nous trouvons par exemple des classes composées de 16 élèves physiques, mais 22 élèves légaux, car 3 élèves sont au bénéfice d'un accompagnement. Dès lors, le nombre légal d'élèves est important car il définit le nombre d'élèves dont sera composée une classe. Ces accompagnements sont assurés par des enseignantes spécialisées, et également par des logopédistes, psychologues et psychomotriciens. Le service de logopédie, psychologie et psychomotricité est proposé aux élèves de la scolarité obligatoire. Ce service a pour objet d'aider les élèves par des examens, des conseils et des mesures de soutien en matière de psychologie et de leur apporter une aide pédagogotherapeutique par le biais de bilans, de conseils et de thérapie en matière de logopédie et de psychomotricité. Le ou la thérapeute collabore avec les parents, le corps enseignant, le service médico-scolaire et toute personne intervenant auprès de l'élève. Les examens individuels, les mesures de soutien et les traitements sont subordonnés à l'accord des parents. Pour l'école de Treyvaux, les suivis de logopédie et de psychologie sont assurés sur le site de l'école mais les séances de psychomotricité ont lieu à Farvagny.

A la fin 2025, au total, 29 élèves étaient concernés par un suivi de ce service :

Psychomotricité : 3 élèves en suivi

Logopédie : 22 élèves en suivi

Psychologie : 4 élèves en suivi

Les élèves de la 5H à la 8H, soit une huitantaine d'élèves ont eu la chance de participer à une semaine de camp de ski du 17 au 21 mars 2025 à Vercorin. De vifs remerciements vont à tous les bénévoles que ce soit pour la cuisine ou pour les moniteurs de ski.

Les élèves de la 1H à la 8H se rendent dix fois à la piscine durant l'année scolaire. Les cours sont donnés par un moniteur de piscine et secondés par les enseignants. Les trajets se font en bus jusqu'à Marly.

Les enfants de l'école de Treyvaux ont vécu une fête pour la clôture scolaire qui s'est déroulée le soir du jeudi 3 juillet 2025. La météo était favorable ce qui a permis que cet événement se déroule dans la cour de la grande école. Une disco à la salle des jeunes a également été organisée. Cette soirée est organisée par le Conseil des parents en collaboration avec le corps enseignant. Des parents d'élèves ont préparé des gâteaux pour garnir la table des desserts.

Conseil des parents

Selon l'article 31 de la Loi sur la scolarité obligatoire, le rôle du Conseil des parents consiste à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Le Conseil est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Le Conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle. Durant l'année 2025, les membres du Conseil des parents se sont réunis à 3 reprises.

Composition :

- Sylviane Tinguely-Dousse, présidente
- François Kolly, vice-président
- Joël Volet, caissier et secrétaire
- Philippe Andrey, membre
- Rachel Andrey, membre
- Myriam Biolley, membre
- Jessica Burckel, membre
- Joëlle Quartenoud, directrice d'établissement
- Christelle Salicio, représentant des enseignants

Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire a pour but d'assurer la garde des enfants en âge de scolarité en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins. L'accueil extrascolaire a une capacité d'accueil de 36 places. L'accueil n'est pas ouvert durant les vacances scolaires.

A la fin 2025, l'accueil extrascolaire a connu la fréquentation suivante :

Lundi : midi 31 inscriptions fixes / après l'école 23 inscriptions fixes + 2 irréguliers fréquents

Mardi : midi 24 inscriptions fixes + 3 irrégulières 1 semaine sur 2 / après l'école 19 inscriptions fixe

Mercredi : ouverture dès la rentrée scolaire 2025 midi 6 fixes

Jeudi : matin 6 inscriptions fixes / midi 23 inscriptions fixes / après l'école 13 inscriptions fixes + 2 irréguliers fréquents

Vendredi : midi 33 inscriptions fixes + 1 irrégulier 1 semaine sur 2 / après l'école 16 inscriptions fixes + 1 irrégulier 1 semaine sur 2

Sur la semaine, nous avons 69 inscriptions fixes et 12 inscriptions irrégulières soit un total de 81 enfants fréquentant l'accueil.

L'accueil extrascolaire compte 5 personnes : Madame Morgane Jaquier (jusqu'au 31 janvier 2026), Madame Valérie Waeber, Madame Anne-Claude Sciboz, Madame Katalin Jungo et Madame Nicole Garraux qui vient en renfort, sur demande.

Bibliothèque

L'horaire de la bibliothèque scolaire située au rez-de-chaussée de l'immeuble Le Pré de la Maison 11 est le suivant :

- Les mercredis de 15h00 à 17h30 durant les périodes scolaires

Les livres disponibles à la bibliothèque scolaire sont destinés principalement aux élèves des classes enfantines et primaires. Cependant, tous les enfants âgés de 4 à 16 ans sont les bienvenus.

Les conditions d'abonnement et de prêts sont les mêmes que celles appliquées à la Bibliothèque régionale de Marly.

Madame Aline Kolly a été engagée en 2024 par la commune pour assurer les heures d'ouverture de la bibliothèque.

CULTURE, SPORT, LOISIRS

Sociétés locales

Voici quelques temps forts de nos sociétés du village :

Le tournoi villageois de pétanque organisé par La Boule Sympa s'est déroulé le 16 août.

La Fête nationale du 1er août a été organisée par le FC La Combert et le Moto club.

La Société de musique a participé à la Fête cantonale des musiques fribourgeoises à Bulle, où elle a brillamment terminé à la deuxième place de sa catégorie lors du concours. Elle a également organisé son traditionnel concert de Pâques et un concert en fin d'année avec l'Ensemble des jeunes de la Haute-Sarine en première partie.

C'est au début septembre que L'Arbanel a dévoilé sa riche saison 2025–2026, avec un programme varié et de grande qualité.

Avant la saison de ski, le Ski-Club La Berra nous a fait courir avec l'Ultra Montée de la Berra. Les compétiteurs ont participé aux camps de ski de Saas Fee, Zinal et Crans-Montana en tout début de saison. Ils étaient fin prêts pour les courses fribourgeoises et/ou romandes du calendrier. La course de randonnée et la balade nocturne de janvier ont rencontré un franc succès. En février, une course de Ski Romand nous a permis de dévaler les pentes de La Berra dans une ambiance sportive et conviviale.

Le Chœur mixte paroissial a organisé un match aux cartes en avril et a animé de nombreuses messes et fêtes à l'Eglise de Treyvaux tout au long de l'année. Ils préparent activement leur prochain spectacle Corpus qui sera joué en 2026.

La Société de jeunesse nous a invités à une soirée Halloween costumée, ainsi qu'à une pièce de théâtre hilarante : *Vous dérangez pas pour nous*.

Les membres de la Société de tir Les Mousquetaires ont réalisé de brillants résultats tout au long de l'année. Au printemps 2025, a été organisé avec succès le traditionnel Tir de la Fondue.

Le FC La Combert a organisé son traditionnel souper de soutien

Le chœur Lè Tsêrdziniolè a eu la chance de vivre des magnifiques moments au Salon international de l'Agriculture à Paris en février 2025. Ils ont participé à de nombreux concerts notamment à Vuippens en tout début d'année, à Courtion pour la Fête de la musique, à La Roche durant la Foire, lors des Céciliennes à Bulle et à Autigny pour le Concert de Noël.

La 15e édition des *48h de l'Unihockey* a connu un véritable succès, saluée tant par les participants que par le public.

Le Moto-Club de Treyvaux a célébré ses 20 ans avec une bénédiction des motards, suivie d'un concert de Jo Mettraux. Les motos étaient exposées dans la halle de gym, au grand plaisir des passionnés.

En avril, Lè Grijon se sont entraînés le temps d'un week-end de camp de chant pour nous offrir leur concert annuel en mai.

Le souper de soutien du VBC Smile a rencontré un vif succès. En juin, c'est sur le terrain de football que s'est tenu leur traditionnel tournoi de volley.

BÂTIMENTS COMMUNAUX ET ENTRETIEN

Acquisition et rénovation du cabinet médical communal

Afin de garantir un accès durable aux soins de santé de proximité pour les habitants du village, la Commune a entrepris, ces derniers mois, une démarche volontariste visant à maintenir la présence de médecins sur son territoire.

Face à la perspective du départ à la retraite de la doctoresse Pascale Pache et aux difficultés croissantes de recrutement dans les zones rurales, le Conseil communal a décidé d'agir concrètement. C'est dans ce contexte que la Commune a procédé à l'**acquisition du cabinet médical**, situé dans le bâtiment de l'administration communale, route d'Arconciel 3, avec pour objectif de **préserver un service médical essentiel à la population**.

Une fois l'acquisition finalisée, des travaux de **rénovation et de mise aux normes** ont été engagés. Ces travaux, réalisés entre la mi-juin et le début août 2025, ont permis de moderniser les espaces d'accueil et de consultation, d'améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, et d'équiper les lieux conformément aux exigences actuelles des professionnels de santé.

L'investissement de la Commune dans ce projet s'inscrit dans une politique de soutien aux services de proximité, et vise également à **rendre le cabinet attractif pour de nouveaux médecins**, en leur proposant un cadre de travail fonctionnel et accueillant.

Grâce à cette initiative, le cabinet est désormais pleinement opérationnel et accueille deux médecins, Dr Pierre Marie et Dr Sibour Julien, assurant ainsi la continuité des soins pour l'ensemble de nos concitoyens.

Le cabinet médical rénové



Amélioration de la buvette de l'UST : nouveau matériel pour mieux vous servir !

Nous sommes ravis d'annoncer l'acquisition de nouveaux équipements pour la buvette de l'UST, dans le but d'améliorer votre séjour lors de locations. Le Cartel des sociétés a investi dans de la vaisselle de qualité (assiettes, verres, couverts, casseroles) pour vous offrir un service optimal.

De nouvelles tables et chaises ont également été achetées pour garantir un confort maximal à nos visiteurs.

Ce projet a été avant tout pensé pour vous, habitants, sociétés et visiteurs. Une buvette rénovée et bien équipée est un atout pour notre village, favorisant les rencontres et la vie sociale. Elle contribuera aussi à dynamiser la location de ce lieu, ce qui est bénéfique pour notre budget communal.

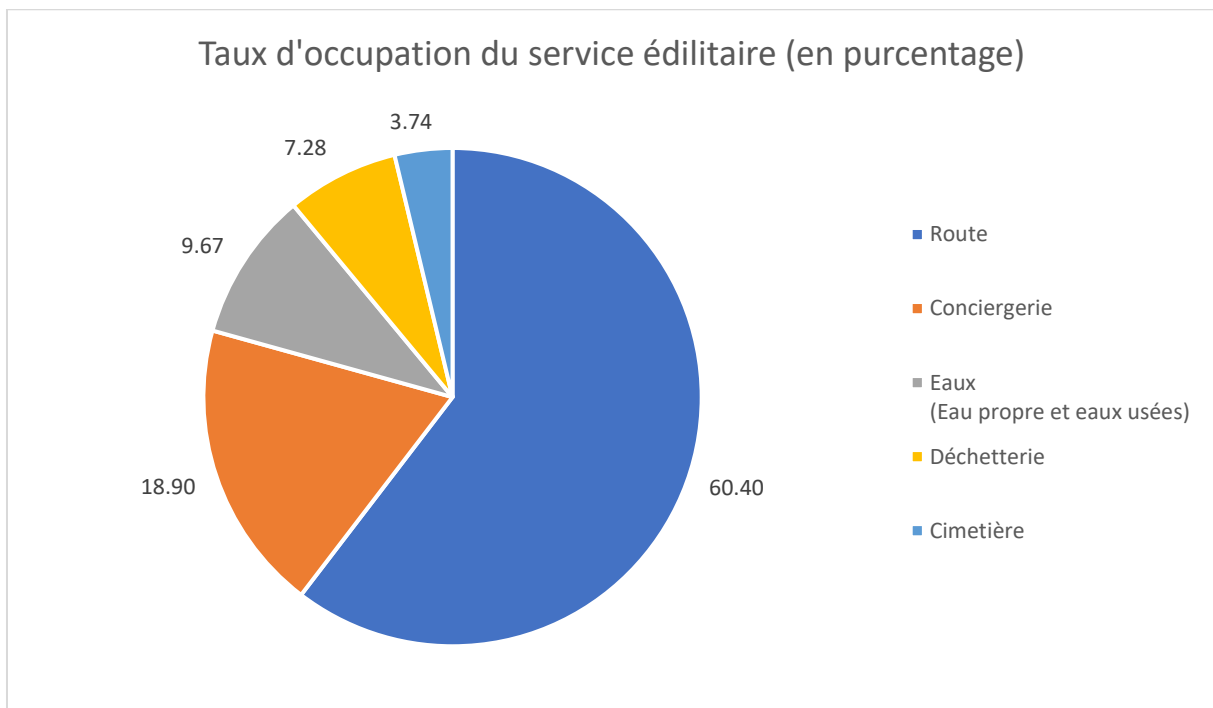


ÉDILITÉ ET ROUTES

Edilité

Les tâches effectuées en 2025

- Entretien des routes et des chemins communaux
- Entretien des marquages et signalisations
- Entretien des trottoirs et des sentiers communaux
- Service hivernal
- Entretien des fontaines communales
- Gestion de la déchetterie et de l'évacuation des déchets
- Entretien des espaces verts et des bordures de routes
- Entretien des bancs publics
- Gestion et entretien du cimetière



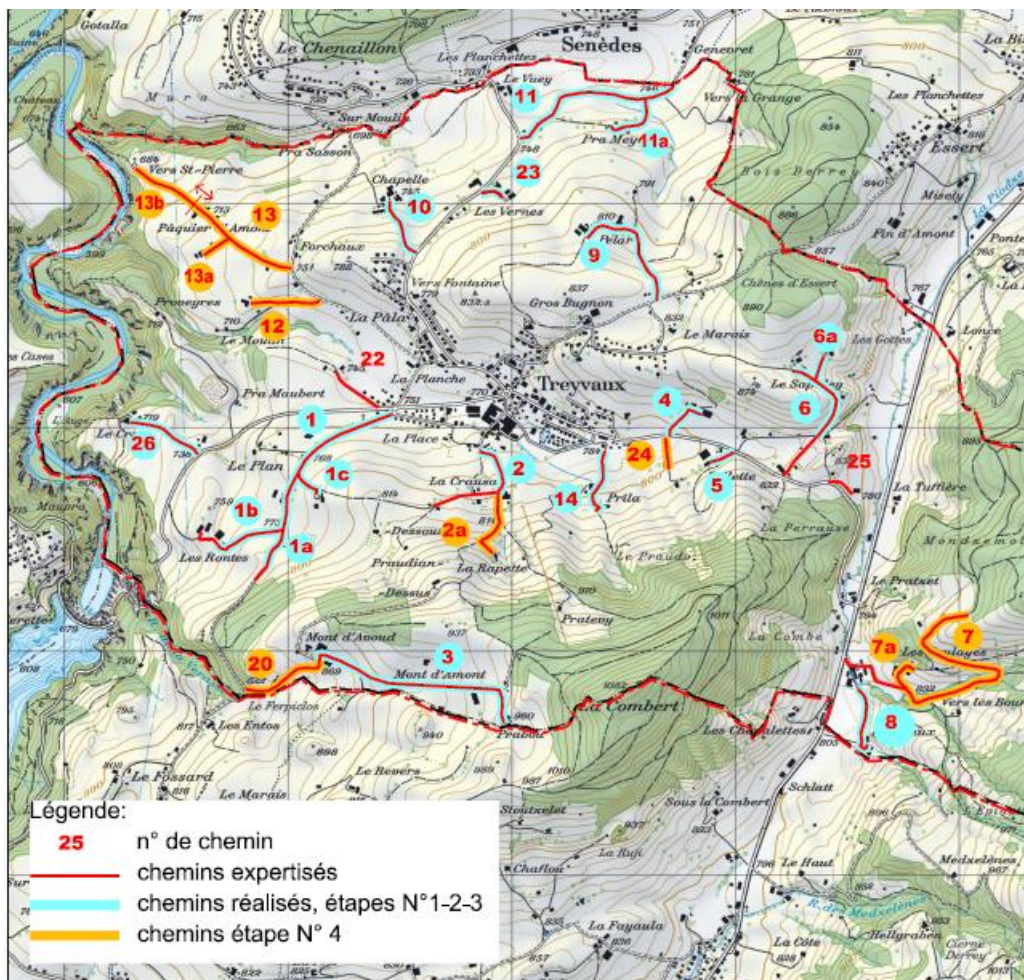
ROUTES

Routes liées aux Améliorations foncières

Lors de l'assemblée communale du 5 avril 2012, le projet de réfection des routes communales et privées liées aux Améliorations foncières (AF) a été présenté. Ce projet a été mené en collaboration avec le bureau d'ingénieurs GEOSUD.

Ces routes devant mener à des exploitations agricoles, leur réfection est subventionnée par la Confédération et le Canton à hauteur de 57 %. L'assemblée communale avait fixé la subvention communale à 23 %. Il restait à la charge des propriétaires privés un solde de 20 % des coûts des travaux.

Ce projet s'est déroulé en quatre étapes :



Programme par étapes

Étape	Année	Routes communales	Routes privées
Étape 1	2012	<ul style="list-style-type: none"> • Route de Pont-la-Ville • Chemin des Planchettes • Chemin du Sapalé 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Mont - Prabou
Étape 2	2013	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux Rontes 	<ul style="list-style-type: none"> • La Longeraye • Chemin du Sapalé • Chemin de Pramodié • En Pelard • Prameya • Prila • Le Crau
Étape 3	2015	<ul style="list-style-type: none"> • Route de Ferpicloz 	<ul style="list-style-type: none"> • Les Combes • Priletta • En Tsapalla • Les Vernes
Étape 4	2019	<ul style="list-style-type: none"> • Les Râpettes • Chemin de la Scierie (secteur Ecorcheventres) • Chemin du Moulin • Chemin Vers-St-Pierre • Chemin Vers-St-Pierre (ferme à église) • Chemin du Mont (secteur La Verasse) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès ferme Ch. Planchette 31 • Accès Montelesson • Chemin du Moulin • Place ferme Ch. Vers-St-Pierre 60 • Accès ferme Chemin du Mont 11 • Prila Derrey • Accès ferme Prila Derrey 4

Ce programme est désormais terminé. Au total, ces travaux ont représenté l'investissement suivant :

Catégorie	Détail	Montant (CHF)
Routes communales	Total des coûts communaux	2 643 846.05
	Subventions fédérales	- 652 680.00
	Subventions cantonales	- 588 480.90
	Solde à charge de la commune	1 402 685.15
Routes privées	Total des coûts privés	1 494 083.90
	Subventions fédérales	- 424 031.00
	Subventions cantonales	- 381 799.10
	Participation des privés	- 386 493.55
	Solde à charge de la commune	301 760.25

La Commune a accordé des subventions pour CHF 301'760.25 pour la réfection des routes AF privées alors qu'un budget de CHF 360'000.00 avait été voté par l'assemblée communale pour ce programme.

CIMETIÈRE

15 personnes de la commune sont décédées en 2025.

Inventaire du cimetière

Lieux de sépultures	Personnes
Columbarium	39
Inhumation	62
Jardin du souvenir	56
Tombes cinéraires	97
Total	254

GESTION DES DÉCHETS

Taxe de base annuelle :

1 personne = CHF 65.-

2 personnes = CHF 130.-

Dès 3 personnes = CHF 150.-

Taxe au poids :

CHF 0.60/kilo

Déchets évacués en 2025 : 382 tonnes, dont 117 tonnes d'ordures ménagères et 78 tonnes de papier, 57 tonnes de déchets encombrants.

CHIENS

L'impôt sur les chiens est de CHF 50.-/chien/an.

En 2025, des impôts ont été encaissés pour 119 chiens soit un montant total de CHF 6'350.-.

Cette taxe ne tient pas compte de l'émolument annuel perçu par le canton, actuellement de CHF 100.-/chien, qui est facturé séparément.

On trouve le plan de situation des 15 poubelles à crottes de chiens de notre village sur le site internet de la Commune.

FORÊTS

Forêts Sarine

La forêt suisse souffre, mais la biodiversité progresse

Le Rapport forestier 2025 de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), édité tous les 10 ans, met en évidence les défis majeurs auxquels font face les forêts suisses, principalement en raison des changements climatiques. Sécheresses, tempêtes et parasites fragilisent les écosystèmes forestiers, déjà affectés par des niveaux élevés d'ozone et de dépôts d'azote.

Pour renforcer la résilience des forêts, le rapport recommande une gestion adaptative, incluant la diversification des essences et la promotion de structures forestières mixtes. Il souligne aussi l'importance d'une coopération entre autorités, propriétaires forestiers et chercheurs.

Les forêts suisses remplissent de nombreuses fonctions essentielles : protection contre les dangers naturels, conservation de la biodiversité, production de bois et espaces récréatifs. Assurer leur pérennité face aux défis climatiques est une priorité nécessitant des mesures immédiates et concertées.

CAPRICORNE asiatique : un mangeur de bois en SARINE

Le capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*), un coléoptère originaire d'Asie, est de retour en terres fribourgeoises. Après une éradication annoncée en 2018, l'insecte a été redécouvert en octobre 2024 à Marly, puis en février 2025 à Pierrafortscha.

Cet insecte attaque principalement les feuillus tels que les érables, marronniers, bouleaux, frênes, peupliers, saules et ormes. Les femelles pondent leurs œufs sous l'écorce ; les larves y éclosent et s'enfoncent dans le bois, où elles se nourrissent et se développent. Ceci perturbe la circulation de la sève et affaiblit la structure de l'arbre. Après la nymphose, les adultes émergent par des trous circulaires d'environ 1 cm de diamètre, souvent visibles sur le tronc ou les branches.

Les dégâts incluent le dépérissement des branches, la chute prématurée des feuilles et, dans les cas graves, la mort de l'arbre.

Forêts-Sarine directement impactée

Les individus ayant été découverts dans le périmètre d'action de Forêts-Sarine, la corporation ne peut plus intervenir librement dans les forêts délimitées comme zones tampon.

Dès fin février et jusqu'à début d'avril 2025, la corporation a exécuté des travaux de lutte dans le foyer du Claru sur la commune de Pierrafortscha sous mandat du Service

des forêts et de la nature (SFN) et en collaboration avec différentes entreprises privées. Il s'agit d'abattage d'arbres infestés ou susceptibles de l'être dans un rayon déterminé (zone centrale), ceci pour empêcher la propagation de l'insecte.

En ce qui concerne l'évacuation du bois stocké ou coupé dans les zones citées ci-haut, les directives sanitaires obligent la mise en application de mesures strictes, ceci afin d'éviter tout risque de « dissémination du matériel infesté ». Les autorités fribourgeoises ont mis en place des inspections régulières, notamment à l'aide de chiens renifleurs entraînés à détecter la présence de larves, ainsi que par des arboristes. Il est prévu que des coupes par sondage soient réalisées dans le périmètre proche durant les prochaines années. En effet, un foyer n'est considéré comme éradiqué qu'au terme de 4 ans de contrôle sans présence de symptôme.

Description et identification

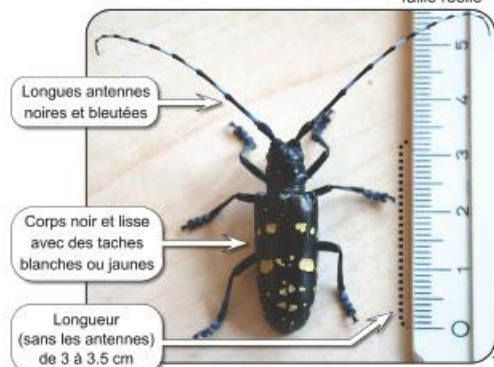
L'adulte mesure entre 3 et 3.5 cm, avec un **corps noir** brillant parsemé de **taches blanches** ou jaunes. Ses antennes, plus longues que son corps, sont annelées de blanc et de noir. Les larves, de couleur blanc crème et dépourvues de pattes, peuvent atteindre jusqu'à 5 cm de longueur.

La résurgence du capricorne asiatique dans le canton de Fribourg souligne l'importance d'une **vigilance** continue et d'une **collaboration** étroite entre les **autorités** et la **population**.

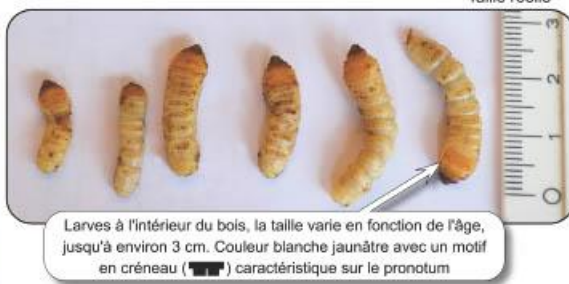
Reconnaître le capricorne asiatique



Insecte adulte



Larves



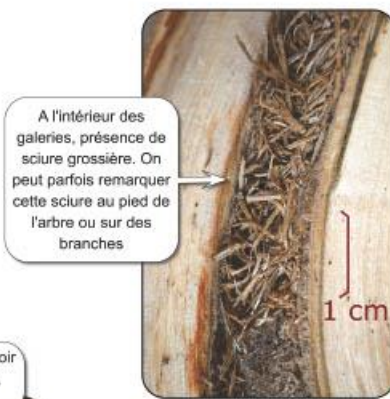
Oeuf

Taille réelle



Traces sur les arbres

Hôtes principaux : érables, marronniers, saules, peupliers, bouleaux, autres feuillus



En cas d'observation suspecte, merci d'informer immédiatement le Service des forêts et de la nature en joignant si possible une ou plusieurs photos et des indications sur le lieu exact invasive@fr.ch

Pour plus d'informations sur le capricorne asiatique, consultez la notice pour le praticien N° 50 du WSL "Espèces invasives de capricornes provenant d'Asie" (<http://www.wsl.ch/dienstleistungen/publikationen/pdf/14299.pdf>)



DICASTÈRE DES EAUX

Eau potable

Sources de La Grande-Planche : l'enquête est terminée sans opposition. L'autorisation de construire avec les préavis favorables des services est arrivée à la fin août 2025. Les travaux commenceront au printemps 2026.

Fuites sur le réseau de distribution

Deux fuites majeures ont eu des conséquences sur le réseau communal et la distribution aux consommateurs.

- 14 janvier : Fuite route du Barrage sur le pré de M. Yves Quartenoud. Une coupure de plusieurs heures a dû être imposée aux quartiers alentours afin de réparer les dégâts.
- 9 juillet : Fuite route du Barrage 12. Devant le bâtiment, une fuite conséquente réparée le même jour également avec une inévitable coupure pour nos consommateurs. Nous en sommes bien entendu sincèrement désolés.

Des mesures ont été prises. Au budget 2026, nous avons un montant de CHF 65'000.- à disposition pour installer un réducteur de pression sur ce secteur.

Eaux claires et eaux usées

Dans le cadre de la construction pour l'exploitation des sources de La Grande-Planche, nous envisageons de profiter du chantier sous la route du quartier de Chantemerle et du quartier du Marais pour séparer les eaux claires des eaux usées. Dans la mesure du possible, englober un maximum de maisons.

Dans la même optique, nous avons, durant l'exercice, construit une canalisation au bas des bâtiments ATD Quart monde afin de séparer les eaux de la zone des Planchettes.

CONSTRUCTIONS, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

En 2025 la commune a reçu, via FRIAC (l'application de gestion des demandes de permis de construire), 10 demandes de permis de construire en procédures ordinaires, c'est-à-dire soumises à l'enquête publique. Pour le traitement de ces dossiers, la commission d'aménagement s'est réunie à 7 reprises pour contrôler et préavisier ces demandes durant le délai d'enquête de 14 jours.

Font partie de cette commission : Pauline Zahno, Matthieu Papaux, Marc Peiry, Alexandre Rigolet, Yvan Roulin, François Yerly, Conseiller communal, responsable du service des eaux, et Pierre-Joseph Sciboz, Vice-Syndic, responsable du service des constructions et aménagement.

Ensuite, le Conseil communal les préavise à son tour et les transmet aux différents services concernés de l'Etat, qui les feront suivre à la préfecture de la Sarine pour la délivrance du permis.

Dans le détail, ces enquêtes concernaient 4 dossiers en zones à bâtir, dont 2 en zones résidentielles, 1 en zone d'activités et 1 en zone de maintien. 6 autres dossiers concernaient la zone agricole. A préciser que les dossiers de construction en zone agricole – en zone de maintien – en zone d'intérêt général et à l'intérieur du périmètre des sites construits protégés sont soumis à enquête préalable, comme le prévoit notre règlement communal d'urbanisme.

En 2025, 10 visites ont été organisées pour délivrer un permis d'occuper provisoire ou définitif que ce soit pour des villas individuelles ou pour des locatifs. Le respect des plans mis à l'enquête et la sécurité sont contrôlés. Le permis peut être délivré de façon provisoire si les travaux intérieurs et extérieurs sont suffisamment avancés pour sauvegarder la sécurité et la santé des habitants et si les équipements nécessaires sont réalisés. Le permis définitif interviendra seulement lorsque tous les aménagements extérieurs seront terminés. En 2025, 2 abris de protection civile ont été contrôlés par la commune suite à la réorganisation du Service de la protection de la population et des affaires militaires.

Les demandes de permis de construire en procédure simplifiée, c'est-à-dire en enquête restreinte (changement de chauffage, cabanon de jardin, couvert à voiture, ravalement de façades etc...) sont traitées par le Conseil communal et d'éventuels préavis de Services de l'Etat. En 2025, le Conseil communal a délivré 17 permis de construire de ce genre de procédure.

La transition énergétique est l'affaire de tous. La production d'électricité issue du photovoltaïque est toujours plus importante, mais peine à se concrétiser. Dans notre commune, ce sont 8 nouvelles installations qui ont été réalisées en 2025, principalement en toiture, pour environ 260 m². A signaler également dans la transition énergétique, le changement de 5 installations de chauffage par des pompes à chaleur air-eau.

Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value

La taxe sur la plus-value est devenue obligatoire depuis la révision de la loi sur l'aménagement du territoire en 2014 (LAT). La loi cantonale précisant les modalités de cette taxe est entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

La loi cantonale fixe le taux de taxation à 20% de la plus-value. Depuis le 1er janvier 2024, l'article 113a de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC) stipule que les communes ont la possibilité de récupérer une partie de la taxe

cantonale en se dotant d'un règlement de portée générale. Celle-ci s'élève au maximum à 25% de la taxe prélevée, soit 5% de la plus-value. Elle est soustraite de la part cantonale.

Cette taxe porte sur les mesures d'aménagement entraînant une plus-value qui sont un avantage pour les propriétaires.

Le Service cantonal des contributions (SCC) est l'autorité compétente pour la taxation.

Cette contribution n'est pas motivée par des motifs fiscaux et ne peut pas être qualifiée d'impôt.

Sont soumises à la taxe :

- Mise en zone (ex. : de zone agricole à zone résidentielle)
- Changement d'affectation (ex. : zone d'activité à zone résidentielle)
- Augmentation de possibilités de construire (ex. : indice brut d'utilisation du sol (IBUS) + 50%)

Selon l'article 113b de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC), le montant de la taxe prélevée par le canton s'élève à 20% de la plus-value réalisée lors d'une vente immobilière. Cette dernière correspond à la différence entre la valeur vénale d'un bien-fonds avant et après l'entrée en force du Plan d'aménagement local (PAL).

La taxe communale s'élève à 25% du prélèvement cantonal.

L'affectation de la taxe communale doit servir au financement de mesures d'aménagement du territoire. Du moment que la nature de l'affectation reste dans le champ d'application du droit fédéral, la commune a donc le choix de déterminer les objets qu'elle envisage de financer.

Cette taxe est due depuis le 1^{er} janvier 2018 à hauteur de 20%. Ce règlement nous permettra de récupérer un quart de cette taxe dès la prochaine révision partielle ou complète de notre plan d'aménagement local.

Le règlement communal relatif au prélèvement de la taxe sur la plus-value a été accepté par 44 oui et 1 abstention lors de l'assemblée communale du 10 avril 2025.

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Places de parc sous l'Eglise

Lors d'évènements importants, les places de parc actuellement disponibles au centre du village sont insuffisantes. Il est courant de trouver des voitures parkées dans les prés, sur les trottoirs, sur les places privées ou devant les écoles. Pour régler cette problématique, la création d'un parking collectif s'impose aujourd'hui.

Lors de la dernière révision du plan d'aménagement local, les deux parcelles qui se situaient en dessous de l'église, parcelles d'environ 4'000 m² ont changé d'affectation. Elles sont passées de zone libre (inconstructible), en zone d'intérêt général. Ce changement nous permet d'y créer un parking collectif.

Le bureau DeLtaGEO mandataire du projet a établi un dossier technique comprenant l'étude des besoins, diverses analyses avec les Services de l'état concernés, les résultats et possibilités d'aménagement.

Ce premier projet, accompagné de relevés topographiques et de plans d'implantation a été déposé en enquête préalable auprès des Services de l'Etat dans le courant du mois d'avril 2025.



Les premiers retours des Services de l'Etat nous ont été communiqués à la mi-septembre 2025. Un crédit d'investissement pour la réalisation des travaux sera soumis à l'assemblée des comptes au printemps 2026.

A l'assemblée communale du 14 décembre 2023, le Conseil communal a donné une information aux citoyennes et citoyens concernant le secteur de l'usine Favorol Papaux. En collaboration avec la Banque Cantonale de Fribourg (propriétaire foncier) et le bureau HRS (prestataire immobilier), le Conseil communal a transmis les informations suivantes. Nous allons entreprendre une révision partielle du Plan d'aménagement local (PAL) et l'établissement d'un Plan d'aménagement de détail (PAD). Le programme est ambitieux, une requalification et revalorisation globale du secteur pour inscrire ce nouveau quartier dans le contexte du village est indispensable. Il y aura une nouvelle affectation résidentielle, avec la construction de petits collectifs et maisons individuelles groupées pour les familles et les plus petits ménages, le maintien de l'activité des entreprises existantes, un aménagement paysager avec une promenade accompagnant la renaturation du cours d'eau.

A la fin de l'année 2024, la commission d'aménagement a pris connaissance d'un projet de dossier sur l'avancement des travaux concernant la révision partielle du Plan d'aménagement local (PAL) et l'établissement d'un Plan d'aménagement de détail (PAD)



Le dossier a été déposé au SeCA le 25 juin 2025 pour examen préalable.

SERVICE DU FEU

Réseau Santé Sarine – Bataillon Sarine

3^{ème} rapport de la Direction Secours du Réseau Santé de la Sarine - Stabilisation opérationnelle et projets d'avenir

La Direction secours de la Sarine a présenté son rapport d'activité 2025.

Cette année a été marquée par une stabilisation des structures, une qualité d'engagement confirmée et la préparation de projets stratégiques destinés à renforcer le dispositif de secours du district.

Le Bataillon Sarine, composé de huit compagnies, a assuré ses missions avec professionnalisme. Le nombre d'interventions a connu une légère diminution, tandis que l'engagement humain est resté très élevé avec plus de 6'600 heures consacrées aux opérations et plus de 24'000 heures dédiées à l'instruction et à la formation continue.

Le Service des ambulances de la Sarine (SAS) a, quant à lui, enregistré une progression de son activité avec 5'317 interventions primaires, soit une moyenne de 16,5 missions par jour. Cette évolution confirme l'importance du dispositif préhospitalier et la pertinence des investissements réalisés ces dernières années.

L'année 2025 a également permis de consolider les collaborations entre partenaires du domaine sécuritaire et sanitaire, ainsi que de développer de nouvelles synergies entre le Bataillon et le SAS. Plusieurs manifestations et engagements particuliers ont mis en lumière la disponibilité et le savoir-faire des équipes.

Pour 2026, des projets majeurs sont annoncés : début de la construction de la nouvelle caserne de Marly, modernisation des outils numériques de gestion des interventions, remplacement de véhicules et réflexion stratégique sur l'implantation d'un futur centre de secours dans le Grand-Fribourg. Le dispositif sanitaire des championnats du monde de hockey constituera également un défi important.

La Direction secours de la Sarine remercie l'ensemble des pompiers miliciens, des ambulancières et ambulanciers, des collaboratrices et collaborateurs ainsi que les autorités, l'ECAB – KGV et nos autres partenaires pour leur engagement essentiel au service de la population.

AFFAIRES SOCIALES

Service social de la Haute-Sarine

Le Service social de la Haute-Sarine (SSHS) est à disposition des habitants des communes de Bois-d'Amont, Ferpicloz, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly.

Sa mission consiste à écouter, orienter et informer les personnes confrontées à des difficultés diverses. Il propose un accompagnement individuel aux personnes ayant besoin d'un soutien pour réaliser certaines démarches administratives et/ou faire valoir leur droit à des prestations. Son rôle est également d'analyser les situations financières afin d'octroyer une aide matérielle lorsque les ressources financières se trouvent en-dessous des normes cantonales en vigueur.

Pour remplir sa mission, le service social est composé de deux assistantes sociales dont une remplit la fonction de responsable du service, ainsi que d'une responsable du secrétariat et de la comptabilité.

Durant l'année 2025, le personnel du SSHS et les membres de la Commission sociale œuvrant pour l'entente intercommunale de la Haute-Sarine ont traité 81 dossiers répartis comme suit :

- 56 nouvelles demandes se sont annoncées au SSHS :
 - o 29 demandes ont abouti à une aide financière
 - o 17 demandes ont abouti à une aide administrative et personnelle ou une orientation
 - o 10 demandes ont été classées sans suite
- 25 dossiers déjà ouverts ont continué à être suivis :
 - o 20 dossiers pour une aide matérielle
 - o 5 dossiers pour une aide administrative et personnelle

Le nombre de dossiers suivis est resté stable par rapport à 2024. Cependant, il est remarqué une complexité croissante dans les situations s'annonçant au SSHS. Les difficultés rencontrées sont multifactorielles (difficultés familiales, sociales, financières, psychologiques) avec une imbrication de problématiques. Cela demande un grand travail de clarification pour analyser et démêler chaque question et agir de manière structurée et adaptée.

Ces situations complexes demandent souvent la mise en place de mesures de curatelles car l'aide personnelle ne peut pas répondre entièrement à la problématique.

La réinsertion professionnelle et sociale est un axe prioritaire dans le domaine de l'aide sociale. Au cours de l'année 2025, 4 mesures d'insertion sociale (MIS) ont été octroyées par la Commission sociale et mises en œuvre par les assistantes sociale. Les MIS donnent l'opportunité aux bénéficiaires de pouvoir renouer avec le marché du travail ou d'améliorer des compétences de bases ou encore de développer des aptitudes à se présenter auprès d'un employeur ou encore l'organisation de stage sur le premier marché de l'emploi.

Au total l'aide financière pour 2025, moins les différents remboursements, se monte à Fr 200'980.40. Les remboursements proviennent de plusieurs sources : remboursements privés, rétroactifs AI/AVS-PC, assurance-chômage ainsi que du canton compte tenu de la répartition 60% - 40% entre les communes et le canton.

L'année 2025 a été marquée par la mise en place du guichet familles. Le SSHS et les membres de la Commission sociale ont étroitement collaboré afin de créer un lieu adapté et répondant aux exigences de la loi sur les prestations complémentaires pour les familles (LPCFam). Ce guichet se trouve dans le bâtiment administratif de la Commune de Le Mouret, il est accessible sur rendez-vous par courriel et par téléphone aux citoyens désirant déposer une demande concernant cette prestation. Un accompagnement appelé MAS (Mesure d'Accompagnement Social) y est également proposé conformément aux dispositions de la loi.

CRÈCHES

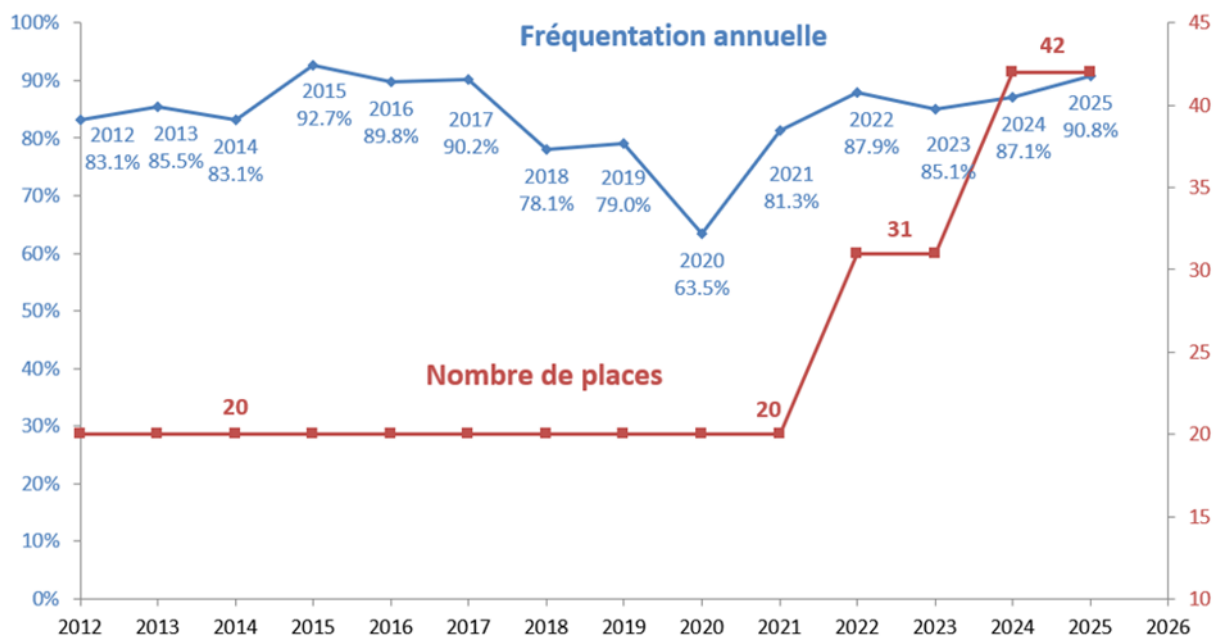
Crèche Capucine - Résumé des activités de l'Association

- Aménagement de nouveaux jeux à la place de jeu du site de Treyvaux
- Formations suivies par l'équipe éducatives
 - FEE (3 personnes)
 - La santé psychique des enfants de 0 à 4 ans
 - Les émotions de l'enfant
 - La nutrition de l'enfant de 0-4 ans (6 personnes)
 - Langage des signes module 2 (23 personnes)

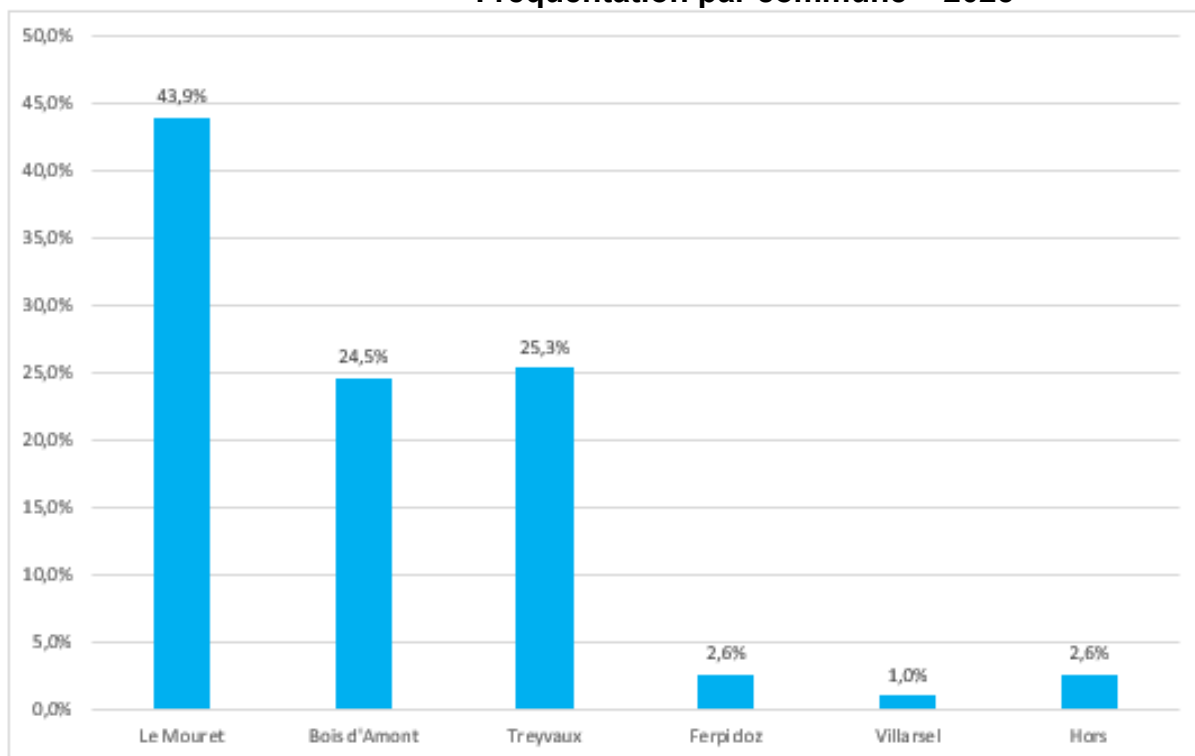
Personnel au 31.12.2025

Direction	Responsable pédagogique	75 %
	Responsable administratif	30 %
Educatrices	8 Educatrices	635 %
	6 Auxiliaires	310 %
Apprenties et stagiaires	4 apprenties	
	2 stagiaires	
Dame de ménage		46 %

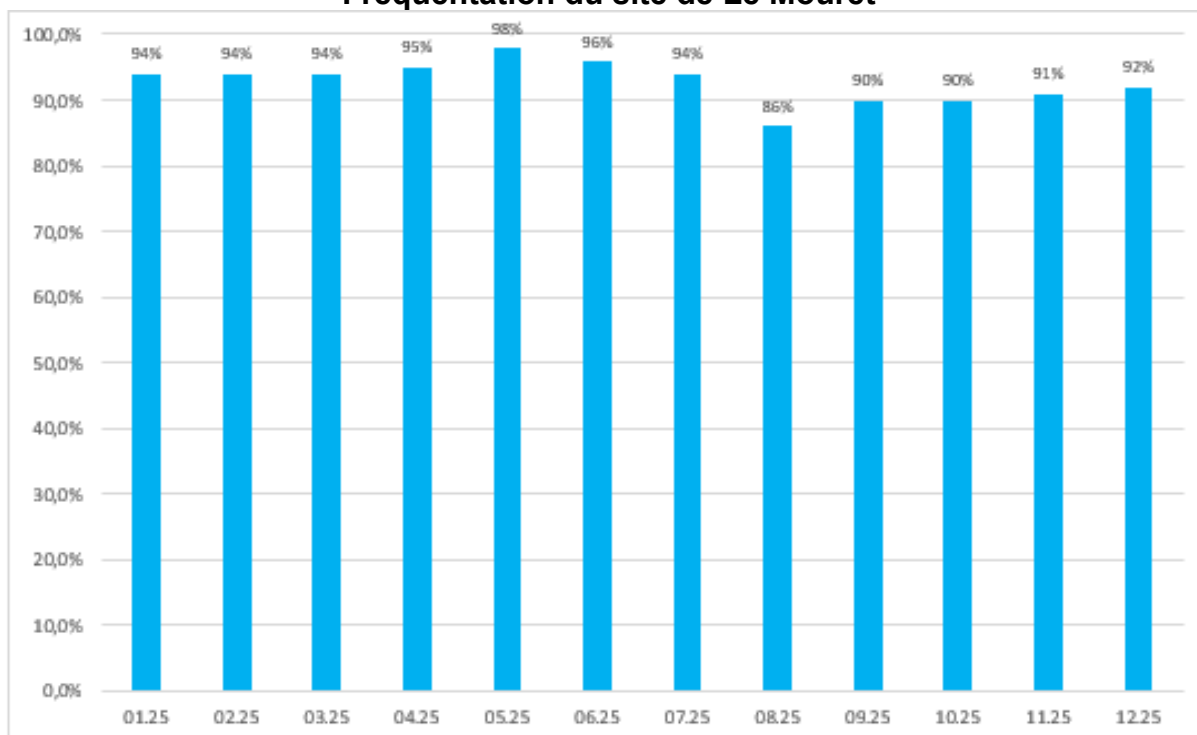
Evolution de la fréquentation et du nombre de places offertes



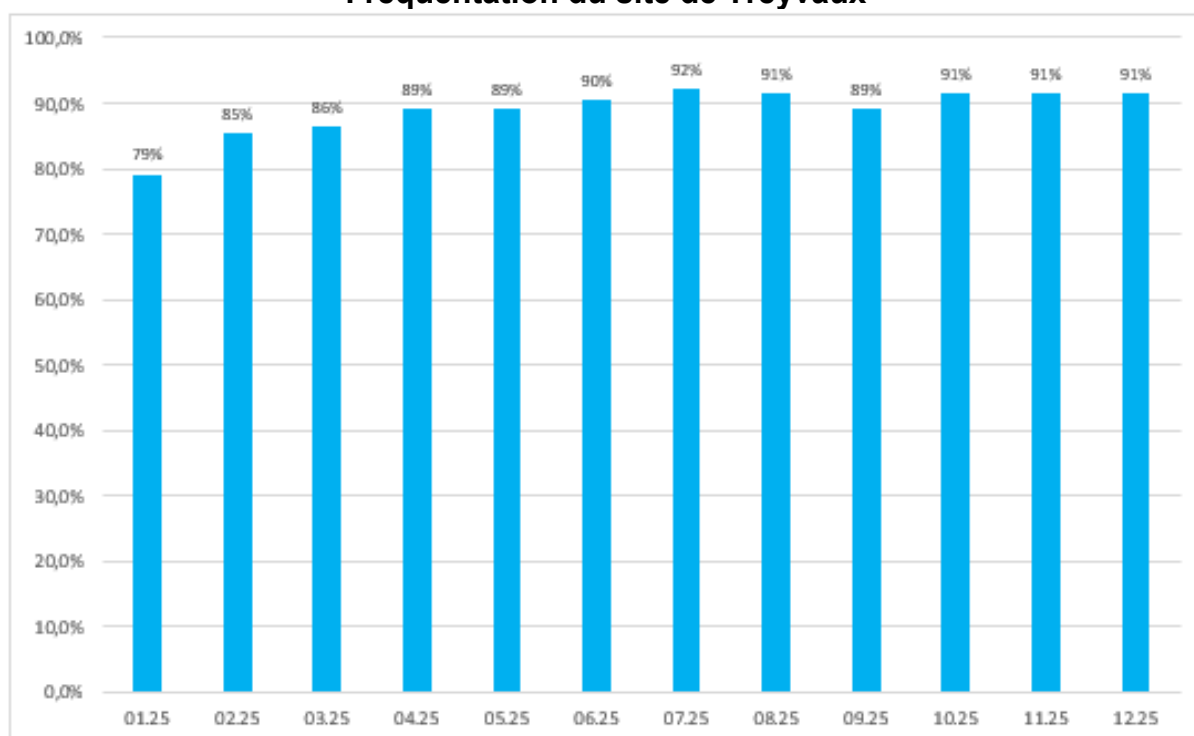
Fréquentation par commune – 2025



Fréquentation du site de Le Mouret



Fréquentation du site de Treyvaux



COMMISSIONS COMMUNALES

Commission financière

Président	Sylvain Probst
Membres	Julien Bianchi
	Jacques Biemann
	Raphaël Roulin
	Corinne Yerly

La Commission financière a les attributions suivantes :

- elle examine le plan financier et ses mises à jour
- elle examine le budget
- elle examine les crédits et les éventuels dépassements de crédits nécessitant un vote de l'assemblée communale
- elle examine les actes susceptibles d'entraîner des dépenses dépassant le seuil de compétence du Conseil communal tels que statuts, règlements ou conventions
- elle examine les propositions d'aliénation de biens communaux dépassant le seuil de compétence du Conseil communal
- elle examine les propositions de modification des coefficients et taux d'impôts
- elle examine les règlements ou modifications de règlements portant sur des taxes
- elle prend position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale
- elle émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale

La Commission fait rapport à l'assemblée communale et lui donne son préavis sous l'angle financier.

En 2025, la Commission financière s'est réunie pour 2 séances.

Commission d'aménagement, des constructions et de l'énergie

Président	Pierre-Joseph Sciboz, Vice-Syndic
Membres	François Yerly, Conseiller communal
	Matthieu Papaux
	Marc Peiry
	Alexandre Rigolet
	Yvan Roulin
	Pauline Zahno

La Commission d'aménagement a les attributions suivantes :

- appuie le Conseil communal dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci
- veille au respect de la législation sur l'énergie conformément à la législation sur l'aménagement du territoire et les constructions.

En 2025, la Commission d'aménagement, des constructions et de l'énergie a été convoquée pour 7 séances.

Conseil des parents

Présidente	Sylviane Tinguely-Dousse, Conseillère communale
Vice-Président	François Kolly
Caissier	Joël Volet
Secrétaire	Philippe Andrey
Membres	Myriam Biolley
	Rachel Andrey
	Jessica Burckel
Directrice d'établissement	Joëlle Quartenoud
Représentante des enseignants	Christelle Salicio

Le Conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et la commune. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Il peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

En 2025, le Conseil des parents s'est réuni pour 3 séances ; il a, en plus, organisé le Carnaval et la clôture scolaire.

Commission des naturalisations

Président	Vincent Guillet, Syndic
Membres	David Baeriswyl
	Sophie Peiry
	Yves Steiner
	Dominique Waeber

*La Commission des naturalisations est l'organe consultatif du Conseil communal
Elle a les attributions suivantes :*

- entendre les requérants à la naturalisation afin de s'assurer de leurs intégrations
- émettre un préavis à l'intention du Conseil communal.

En 2025, la Commission des naturalisations a été convoquée pour 1 séance.

Commission Seniors

Président	Pierre-Louis Ruffieux, Conseiller communal
Membres	Marie-Jeanne Peiry
	Patricia Waeber
	Marcelle Dousse
	Jean-Michel Sommer

La Commission Seniors traite des questions liées aux Seniors et à la stratégie Senior+.

En 2025, la Commission Seniors s'est réunie à trois reprises.

Commission Groupe Nature

Président	Pierre-Joseph Sciboz, Vice-Syndic
Membres	Catherine Brand
	Sandra Wiesendanger
	Frederike Crouzy
	Aurélien Mazzocato

La Commission Groupe Nature œuvre pour la protection et la connaissance de la nature à l'échelle de notre village. Le but est de sauvegarder et de favoriser la multiplication des coins de nature indigène.

La Commission Groupe Nature s'est réunie une première fois en **2025**.

PYRAMIDE DES AGES AU 31.12.2025

